



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni en séance publique, salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	29	5	1

Secrétaire de séance : Boris RENÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 3 février 2022,

N°	Libellé	Rapporteur
30	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
31	Finances – Vote des taux des deux taxes directes locales pour 2022	Le Maire
32	Finances – Budget Annexe Théâtre Mac-Nab – Décision modificative n°1 – Exercice 2022	Le Maire
33	Cabinet du Maire – Aides exceptionnelles Ukraine – Versements de subventions à la Croix Rouge Française et au Secours Populaire Français	Le Maire
34	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Prix de vente de l'eau potable au SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et au SIAEPA de Thénieux – Méry-sur-Cher – Année 2022	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
35	Direction Générale – Convention de partenariat avec la société Hydro Renouvelable – Autorisation de signature	Jill GAUCHER
36	Direction Générale – Acquisition auprès de Madame SALLES-SANDRI des immeubles situés aux 43, 45 et 47 rue des Ponts à Vierzon	Franck MICHOUX
37	Foncier – Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la route du Bois Blanc (BE 462)	Franck MICHOUX
38	Foncier – Cession à la Société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE de la parcelle BE 462 – route du Bois Blanc	Franck MICHOUX
39	Foncier – Cession à la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry des parcelles BD 375 et 377P – route du Vieux Domaine	Franck MICHOUX
40	Foncier – Lotissement Colombier – Cession des parcelles AE 282 et 298 Lot n° 9 – 8 Allée Camille Blanc à Monsieur VERVANT et Madame COMTE	Franck MICHOUX
41	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la S.A France Loire du pavillon situé 12 place de la Mémoire (Parcelle EO 92)	Franck MICHOUX
42	Foncier – Convention avec ENEDIS – Passage de canalisation souterraine avenue Édouard Vaillant – Parcelle AD 141	Franck MICHOUX
43	Routes et Bâtiments – Protocole d'accord avec la S.A d'HLM France Loire pour sa participation à hauteur de 50 % des frais de neutralisation d'anciennes cuves à fioul situées dans les espaces publics du Quartier Tunnel Château	Franck MICHOUX
44	Politique de la Ville – Contrat de Ville – Programmation des actions 2022 – Attribution de subventions	Franck MICHOUX
45	Foncier – Activités nautiques pour l'année 2022 convention d'occupation temporaire du domaine fluvial communal avec l'association (NAVICABE)	Franck MICHOUX
46	Musée – Collection Claude Richoux de cartes postales anciennes et autres documents sur l'histoire de Vierzon	Franck MICHOUX
47	Jeunesse – Tarifs camp « Activités de pleine nature » séjour été 2022	Maryvonne ROUX
48	Jeunesse – Organisation d'un séjour villes jumelées – Chantier artistique	Maryvonne ROUX
49	Politique de la ville – Contrat Local de Santé- Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre de la programmation politique de la Ville	Maryvonne ROUX
50	Culture – Convention de résidence avec l'association Mikrokosmos	Mélanie CHAUVET

N°	Libellé	Rapporteur
51	Culture – Convention de résidence avec la compagnie les 3 Cris	Mélanie CHAUVET
52	Culture – 15 ème salon du livre jeunesse de Vierzon les 10 et 11 juin 2022 – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement du Cher	Mélanie CHAUVET
53	Culture – Candidature au label 100 % Éducation Artistique Culturelle (EAC)	Mélanie CHAUVET
54	Affaires Scolaires – Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires » au titre de l'année 2022	Toufik DRIF
55	Affaires Scolaires – Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires » au titre de l'année 2022	Toufik DRIF
56	Affaires Scolaires – Organisation des camps enfance et jeunesse durant l'été 2022 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Toufik DRIF
57	Affaires Scolaires – Organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2022/2023 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Toufik DRIF
58	Affaires Scolaires – Sectorisation scolaire des écoles du 1 ^{er} degré – Modification des principes d'affectation des élèves dans les écoles élémentaires – Applicable à compter de la rentrée scolaire 2022/2023	Toufik DRIF
59	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
60	Ressources Humaines – Condition d'utilisation d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – Année 2022	Solange MION
61	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
62	Ressources Humaines – Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel aux commissions administratives paritaires de la Ville et du CCAS et aux commissions consultatives paritaires de la Ville du CCAS et de la Caisse des écoles	Solange MION
63	Ressources Humaines – Création d'un comité social territorial commun entre la ville de Vierzon et la Caisse des écoles	Solange MION
64	Ressources Humaines – Mise en place du service commun Finances « Ville/CCAS »	Solange MION

N°	Libellé	Rapporteur
65	Sports – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	Wendelin KIM
66	Environnement – Rendez-vous aux jardins – Convention de partenariat entre la Ville et l’Association « Et si on parlait Jardin »	Sabine MORÈVE
67	Direction Générale – Extension du système de vidéo - protection – Demande d’autorisation des services de l’État	Zakaria MOUAMIR
68	Direction Générale – Protocole transactionnel avec Free mobile	Boris RENÉ
69	Direction Générale – Baux avec TDF relatifs aux terrains d’assiette des antennes de radiotéléphonie situées rue du Jonc et rue du Château d’eau	Boris René
70	Petite Enfance – Demande de subvention d’investissement auprès de la Caisse d’Allocations Familiales pour le financement de la construction d’un relais Petite Enfance au sein du quartier du Clos du Roy dans le cadre du NPRU de Vierzon	Corinne OLLIVIER

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 FÉVRIER 2022.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/30 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des demandes de subventions, des signatures de conventions de prêts, des renouvellements d’adhésions à des associations, du changement de nom Relais Assistants Maternels (RAM) par le Relais Petite Enfance (RPE), d’une demande de subvention pour l’extension du système de vidéoprotection et divers marchés.

DEL22/31 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 15 546 418 € dont 14 185 550 € au titre des deux taxes locales (foncier bâti et non bâti), 240 465 € de ressources indépendantes du vote des taux, 460 488 € de versement de coefficient correcteur et 659 915 € d'allocations compensatrices,

Le budget primitif 2022 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2022, les produits seront réajustés.

- de fixer pour 2022 les taux comme ci-après :

▪ Taxe foncière bâtie	45,21 %
▪ Taxe foncière non bâtie	41,56 %

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2018 au niveau de la ville de Vierzon. En 2022, une hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, désormais seul impôt local s'impose en dernier ressort de toutes les pistes d'économies sans cesse poursuivies.

En effet, le contexte économique et social national a des conséquences notables sur tout le territoire national, et donc sur notre bassin de vie. La hausse est vertigineuse pour le coût des énergies, l'envolée des prix des matières premières dans le bâtiment, la tension sur les prix des achats courants (denrées alimentaires, produits d'entretien...), ainsi que les augmentations des contrats dans le cadre des marchés publics indexés sont une réalité prégnante. Par ailleurs, les dépenses de personnel augmentent avec la nécessaire revalorisation des salaires des catégories C, les salaires les plus bas, et l'augmentation du SMIC de 3,1 % depuis octobre, mais aussi l'annonce d'une hausse du point d'indice des fonctionnaires avant l'été, alors que les effectifs stagnent ou diminuent, chaque départ n'étant pas automatiquement remplacé.

Tout concourt à une augmentation massive des charges sans que le service rendu soit amélioré.

- d'autoriser le Maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2022.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET.

3 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO).

2 Abstentions : M. BERNARD, Mme GRISON.

3 voix contre : M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET.

2 voix contre par mandat : M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/32 – FINANCES – BUDGET ANNEXE THÉÂTRE MAC-NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2022

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/33 – CABINET DU MAIRE – AIDES EXCEPTIONNELLES UKRAINE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE ET AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser deux subventions exceptionnelles de 5 000 € au titre de la solidarité avec l'Ukraine, une à la Croix Rouge Française et l'autre au Secours Populaire Français.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/34 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE AU SIAEP DE MÉREAU – SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET AU SIAEPA DE THÉNIoux – MÉRY SUR CHER – ANNÉE 2022

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente au m³ d'eau potable pour le SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et le SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher à 1,2621 € HT/m³ pour 2022,
- de notifier la délibération aux SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher 2 mois avant la date de facturation semestrielle,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable article 70118.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/35 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ HYDRO RENOUVELABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat ayant trait à cette offre.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/36 - DIRECTION GÉNÉRALE – ACQUISITION AUPRÈS DE MADAME SALLES-SANDRI DES IMMEUBLES SITUÉS 43, 45 ET 47 RUE DES PONTS À VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de Madame SALLES-SANDRI, ou toute personne morale s'y substituant, les parcelles cadastrées section DM 483 pour 84 m², DM 484 pour 255 m², DM 485 pour 110 m² et DM 286 pour 228 m² situées 43, 45 et 47 rue des Ponts, à Vierzon, au prix de 50 000 euros net vendeur, avec en sus les frais d'agence,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIETU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/37 – FONCIER – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU BOIS BLANC (BE 462)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une partie de la Route du Bois Blanc, devenue désormais la parcelle cadastrée BE 462 pour 294 m², telle que figurant sur le plan de division.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO).

2 Abstentions : M. GODARD, M. PERRINET.

2 Abstentions par mandat : M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/38 – FONCIER – CESSION À LA SOCIÉTÉ PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE DE LA PARCELLE BE 462 – ROUTE DU BOIS BLANC

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la société Parker Hannifin Manufacturing France SAS la parcelle communale cadastrée BE n° 462 pour 294 m², sise route du Bois Blanc, à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 1 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO).

2 Abstentions : M. GODARD, M. PERRINET.

2 Abstentions par mandat : M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. KALKIN.

**DEL22/39 – FONCIER – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON – SOLOGNE – BERRY DES PARCELLES BD 375 ET 377P – ROUTE DU VIEUX
DOMAINE**

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry les parcelles communales cadastrées section BD numéros 375 (1 235 m²) et 377p (environ 1 200 m²), sises route du Vieux Domaine, lieudit les Varennes, à Vierzon, pour une superficie d'environ 2 435 m², moyennant le prix net vendeur de 3,90 €/m²,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

**DEL22/40 – FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DES PARCELLES
AE 282 ET 298 LOT N° 9 – 8 ALLÉE CAMILLE BLANC À MONSIEUR VERVANT ET MADAME
COMTE**

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession à Monsieur VERVANT et Madame COMTE du lot n° 9, correspondant aux parcelles cadastrées AE 282 et 298, 8 allée Camille Blanc, dans le lotissement du Colombier, de contenance 719 m², pour 14 380 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/41 - FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA S.A FRANCE LOIRE DU PAVILLON SITUÉ 12 PLACE DE LA MÉMOIRE (PARCELLE EO 92)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la S.A France Loire, du pavillon situé 12 place de la Mémoire, à Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 92).

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/42 - FONCIER – CONVENTION AVEC ENEDIS – PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE AVENUE ÉDOUARD VAILLANT – PARCELLE AD 141

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à procéder à l'installation d'une canalisation souterraine, et tous ses accessoires, sur la parcelle dont la commune de Vierzon est propriétaire, avenue Édouard Vaillant, à Vierzon, cadastrée section AD n° 141,

- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention passée entre la commune et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation de l'ouvrage et de ses accessoires, et en précisant les conditions, moyennant une indemnité forfaitaire et globale de vingt euros, payable en cas de réitération de ladite convention par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS,

- de recouvrer, le cas échéant, la recette correspondante au budget fonction sous fonction 822, article 7788.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/43 - ROUTES ET BÂTIMENTS – PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA S.A D'HLM FRANCE LOIRE POUR SA PARTICIPATION À HAUTEUR DE 50 % DES FRAIS DE NEUTRALISATION D'ANCIENNES CUVES À FIOUL SITUÉES DANS LES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER TUNNEL CHÂTEAU

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'opération de neutralisation des trois cuves à fioul situées dans les espaces publics du quartier Tunnel Château,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer un protocole d'accord entre la commune de Vierzon et la S.A d'HLM FRANCE LOIRE formalisant les conditions et la répartition des coûts de cette opération de neutralisation des cuves à fioul, pour moitié entre les parties, étant entendu que la commune de Vierzon s'acquittera du montant des travaux et la S.A d'HLM FRANCE LOIRE procédera au remboursement de 50 % de cette somme,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice,

- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : *Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL22/44 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2022 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2022 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention, passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2022,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2022.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : *M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL22/45 – FONCIER – ACTIVITÉS NAUTIQUES POUR L'ANNÉE 2022 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION (NAVICABE)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine fluvial de la commune pour la durée de l'occupation, passée entre la Ville et l'association Navicabe,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/46 – MUSÉE – COLLECTION CLAUDE RICHOUX DE CARTES POSTALES ANCIENNES ET AUTRES DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'acquisition proposée par Monsieur Claude Richoux et son fils Thomas de la collection qui prendra comme dénomination « fonds Richoux » et dont un inventaire sommaire.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/47 - JEUNESSE – TARIFS CAMP « ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE » SÉJOUR ÉTÉ 2022

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour le camp proposé durant le séjour d'été 2022,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,

- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.
- d'approuver les modalités du séjour « séjour villes jumelées – chantier artistique » proposé par le Service Politique de la Ville-Renouvellement urbain-Jeunesse-Sports de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/48 – JEUNESSE – ORGANISATION D'UN SÉJOUR VILLES JUMELÉES – CHANTIER ARTISTIQUE

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modalités du séjour « séjour villes jumelées – chantier artistique » proposé par le Service Politique de la Ville-Renouvellement urbain-Jeunesse-Sports de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/49 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de l'ANCT d'un montant total de 5 000 € au titre de l'année 2022 pour soutenir l'opération,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget CV – sous fonction 523 – article 7478.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/50 - CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2022 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2022.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/51 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE LES 3 CRIS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Les 3 Cris,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 9 000 euros pour l'année 2022 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2022.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/52 – CULTURE – 15ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE DE VIERZON LES 10 ET 11 JUIN 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 10 et 11 juin 2022,
- d'approuver la convention établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2022, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/53 - CULTURE – CANDIDATURE AU LABEL 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE (EAC)

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à candidater au label 100 % EAC et à signer les actes afférents,
- d'approuver l'engagement de la Ville de Vierzon dans cette démarche de développement de l'éducation artistique culturelle sur le territoire en vue d'atteindre l'objectif 100 % EAC.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/54 – AFFAIRES SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION D' INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 7 479 € au titre de l'année 2022 pour soutenir les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/55 – AFFAIRES SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 62 762 € au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des projets,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget correspondant dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/56 - AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2022 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour les camps proposés durant les séjours d'été 2022,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/57 - AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les principes de calcul des participations financières et les modalités de paiement accordées aux familles, applicables pour l'organisation des classes de neige durant l'année scolaire 2022/2023,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les actes afférents,

- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. DESNOUES, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO).

2 Abstentions : M. GODARD, M. PERRINET.

2 Abstentions par mandat : M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/58 – AFFAIRES SCOLAIRES – SECTORISATION SCOLAIRE DES ÉCOLES DU 1ER DEGRÉ – MODIFICATION DES PRINCIPES D'AFFECTATION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES – APPLICABLE À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 18/41 du Conseil municipal du 23 février 2018,
- d'approuver les nouvelles règles de répartition des rues sur le secteur n°10 « route de Paris » concernant l'école élémentaire Jean Turpin pour toutes nouvelles inscriptions à compter de l'année scolaire 2022/2023,
- d'appliquer ces dispositions à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/59 - ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 6 000 € à la Compagnie Puzzle Centre
- 5 000 € à l'Amicale du Personnel Communal
- 2 200 € à l'OHV
- 1 600 € aux Medleys Dies
- 1 200 € à Happy Fit
- 1 000 € à Passeurs de mots
- 1 000 € aux Berriauds
- 1 000 € à Baldébo
- 1 000 € à la Prévention Routière
- 750 € à à Vent de Folie
- 500 € à Mon Cher Canal
- 500 € au Cercle Historique du Pays de Vierzon
- 500 € au Cercle Généalogique du Haut Berry
- 500 € aux Trois Rives
- 500 € à l'Harmonie des Forges – Les Tamara Boum Dihé
- 400 € à la Société Nationale d'entraide de la médaille militaire 512ème Section de Vierzon
- 400 € au Rail Club Vierzonnais
- 400 € à Éole
- 350 € aux Créateurs du Bien-être
- 300 € à La Cantilène
- 300 € à l'association philatélique de Vierzon
- 300 € au Scrabble Vierzonnais
- 300 € à Alcool Assistance du Cher
- 300 € à Addiction Alcool Vie Libre
- 300 € aux Peintres de la forêt
- 300 € à Berry Latino
- 200 € au CLB (Colombier)
- 150 € à Gem Odyssée
- 150 € à Gem Phoënix
- 150 € au Camping International de France Cher
- 150 € à Espoir 18
- 150 € à Atoupic

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 27 850,00 € sur les crédits ouverts au budget 2022 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/60 – RESSOURCES HUMAINES – CONDITION D'UTILISATION D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE – ANNÉE 2022

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'utilisation du véhicule de service avec remisage à domicile pour les personnes suivantes :

FONCTIONS	Véhicule
Maire – Nicolas SANSU	C4 Citroën – GE 857 KV
Chef de service du service Centre Technique Municipal – Thierry BEGUIN	C1 Citroën – 2670 TP 18
Responsable du pôle éclairage public et hydraulique fluviale – Thierry MAIN	C1 Citroën – AH 451 QR
Chef de service Logistique et régie bâtiment – Jean-Paul MAIN	C3 Citroën – 1795 TZ 18
Chef du service Réavie – Régie de l'eau – Christophe GAUTIER	Clio Renault – BH 314 ER
Technicien usines de l'usine de l'eau et réseau d'eau et assainissement – Wilfried CHARTIER	Punto Fiat – BZ 697 KQ

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/61 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/62 – RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DE LA VILLE ET DU CCAS ET AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DE LA VILLE DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer la composition des organismes paritaires comme suit, au regard des effectifs de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon et de la Caisse des Écoles au 1^{er} janvier 2022 :

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Commissions Administratives Paritaires						
	CATÉGORIES					
	A		B		C	
VILLE	27		61		363	
CCAS	14		28		91	
Total	41		89		454	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total H/F	10	31	27	62	161	293
Tranche d'effectif	De 40 à moins de 250 fonctionnaires		De 40 à moins de 250 fonctionnaires		De 250 à moins de 500 fonctionnaires	
Nombre de représentants du personnel	4 représentants du personnel		4 représentants du personnel		5 représentants du personnel	

Soit au total pour la catégorie A : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, la catégorie B : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, la catégorie C : 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

	FEMMES	HOMMES
VILLE	80	38
CCAS	27	2
CAISSE DES ÉCOLES	4	1
	111	41
	152	
Tranche d'effectif	De 100 à moins de 250 contractuels	
Nombre de représentants du personnel	4 représentants du personnel	

Soit au total 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/63 – RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un Comité Social Territorial commun à la Ville de Vierzon et à la Caisse des Écoles,
- de placer ce Comité Social Territorial auprès de la Ville de Vierzon,
- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le caractère paritaire du Comité Social Territorial et d'arrêter un nombre de représentants de la collectivité identique à celui fixé pour les représentants du personnel titulaires et suppléants,

- de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les mêmes conditions de nombre et de paritarisme que le comité social territorial,
- de décider que les représentants de la collectivité auront voix délibérative.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/64 – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU SERVICE COMMUN FINANCES « VILLE/CCAS »

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de création d'un service commun Finances entre la commune de Vierzon et le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/65 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES PRÉDATEURS DE VIERZON ROLLER HOCKEY

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte relatif à ce dossier,
- d'imputer la dépense correspondante fonction 40 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/66 – ENVIRONNEMENT – RENDEZ-VOUS AUX JARDINS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ET SI ON PARLAIT JARDIN »

Rapporteur : Sabine MORÈVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention entre la Ville et l'association afin de définir les modalités de partenariat.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/67 – DIRECTION GÉNÉRALE – EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO- PROTECTION – DEMANDE D'AUTORISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Rapporteur : Zakaria MOUAMIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de demander aux services de l'État l'autorisation d'extension du système de vidéo-protection.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 voix contre : M. LHONNEUR,

1 voix contre par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/68 - DIRECTION GÉNÉRALE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC FREE MOBILE

Rapporteur : Boris RENÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la Commune et FREE MOBILE.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/69 - DIRECTION GÉNÉRALE – BAUX AVEC TDF RELATIFS AUX TERRAINS D'ASSIETTE DES ANTENNES DE RADIOTÉLÉPHONIE SITUÉES RUE DU JONC ET RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Rapporteur : Boris RENÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le bail civil à conclure avec TDF pour l'occupation d'une emprise de 80 m² sur la parcelle CR n° 401, située rue du Château d'eau, et d'un local attenant à l'ancienne laverie, propriété de la commune, d'une superficie de 24m² environ,
- d'approuver le bail civil à conclure avec TDF pour l'occupation d'une emprise de 103 m² environ sur la parcelle cadastrée CR n° 402, située rue du Jonc,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les pièces à venir.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/70 – PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE AU SEIN DU QUARTIER DU CLOS DU ROY DANS LE CADRE DU NPRU DE VIERZON

Rapporteur : Corinne OLLIVIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 100 000,00 € pour financer la construction d'un Relais Petite Enfance, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- d'approuver le plan de financement,
- d'imputer la recette correspondante au budget sous-fonction 213/1322.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, M. PERRINET, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. DRIF (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme RUIVO), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. PERRINET), M. LATESSA (donne pouvoir à M. GODARD).

1 absent : M. KALKIN.

Fait à VIERZON, le 8 avril 2022



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas SANSU